



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur la qualité et viabilité des finances publiques

*2940ème session du Conseil AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES
Bruxelles, le 5 mai 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"La crise économique et financière actuelle pèse lourdement sur les finances publiques et creuse les déficits et l'endettement. Il est donc particulièrement important dans les circonstances présentes de veiller à la viabilité à long terme et à la qualité des finances publiques. C'est pourquoi le Conseil SOULIGNE qu'il est urgent de poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles afin de renforcer la viabilité et la qualité des finances publiques. L'amélioration de la viabilité à long terme et de la qualité des finances publiques ainsi qu'un cadre de gouvernance solide sont des éléments essentiels pour faire face à la récession et esquisser une stratégie crédible de sortie de crise et d'assainissement budgétaire ainsi que pour soutenir le potentiel de croissance à long terme, sur lequel la crise actuelle pourrait avoir une incidence négative prolongée.

Viabilité à long terme des finances publiques

Rappelant ses conclusions du 14 février 2006 sur l'incidence du vieillissement démographique sur les dépenses publiques, le Conseil APPROUVE le rapport 2009 sur le vieillissement: projections économiques et budgétaires pour les États membres de l'UE-27 (2008-2060), élaboré par le comité de politique économique et la Commission sur la base d'hypothèses retenues d'un commun accord, et il SOUSCRIT aux messages clés qui y sont annexés. Le Conseil SE FÉLICITE de la publication de la communication de la Commission qui traite de la gestion de l'incidence du vieillissement de la population dans l'UE. Il souligne que la crise économique et la détérioration des positions budgétaires initiales qui en découle pourraient accentuer les tendances à la hausse à long terme des dépenses liées au vieillissement par rapport au PIB. Partant, les perspectives économiques défavorables à court et moyen terme rendent le problème encore plus ardu.

P R E S S E

Le Conseil MET L'ACCENT sur les principales conclusions du rapport 2009 sur le vieillissement:

- Une diminution considérable de la population en âge de travailler et un fléchissement des flux migratoires nets au cours de la période couverte par les projections entraîneront - sur la base des politiques actuelles - une baisse de l'offre de main-d'œuvre et d'emploi, qui aura des répercussions négatives sur la croissance potentielle. **Selon les projections, l'incidence négative implicite de l'évolution démographique sur la croissance annuelle potentielle dans l'UE serait de plus d'un point de pourcentage du PIB.**
- L'incidence budgétaire du vieillissement démographique sera marquée dans presque tous les États membres, ses effets se faisant sentir dès la prochaine décennie. Sur la base des politiques actuelles et selon les projections, **les dépenses publiques liées au vieillissement devraient augmenter de 4,7 points de pourcentage du PIB d'ici 2060 dans l'UE-27.** Pour l'essentiel, l'augmentation prévue concernera les retraites, suivies des soins de santé et de la prise en charge à long terme.
- **Selon les projections, les dépenses publiques pour les retraites devraient augmenter de 2,4 points de pourcentage du PIB durant la période 2007-2060 dans l'UE-27.** Toutefois, les situations sont très diverses d'un État membre à l'autre, qu'il s'agisse de différences de degré et de rythme de vieillissement, des caractéristiques des régimes nationaux de retraite et de l'état d'avancement du processus de réforme dans les pays. Dans un certain nombre de pays, la réforme des retraites a une incidence positive visible sur les prévisions en matière de dépenses publiques. En revanche, l'ampleur des réformes dans certains pays est encore insuffisante.
- **En raison principalement de l'évolution démographique, les dépenses publiques dans le domaine des soins de santé devraient, selon les prévisions, s'accroître de 1,5 point de pourcentage du PIB et les dépenses publiques dans le domaine de la prise en charge à long terme devraient augmenter de 1,1 point de pourcentage du PIB** au cours de la période 2007-2060 dans l'UE-27. La prise en compte de l'évolution future des investissements dans la technologie pourrait accroître encore les dépenses de santé.

Les projections à long terme fournissent des indications importantes sur le rythme et l'ampleur des mutations économiques qui résulteraient du vieillissement des populations dans l'hypothèse de politiques inchangées. Il est dès lors d'autant plus important de mettre au point des politiques susceptibles d'entraîner des changements positifs, également au regard de leur incidence sur la croissance potentielle. Dans cette perspective, la suppression des entraves à l'utilisation optimale de la main-d'œuvre, qui serait suivie d'une baisse du taux de chômage structurel, aurait une incidence positive sur les budgets ainsi que sur l'activité économique.

Compte tenu de l'évolution des dépenses liées au vieillissement et de la situation économique actuelle, le Conseil RÉAFFIRME l'importance qu'il attache à la stratégie en trois volets mise en place pour faire face aux conséquences économiques et budgétaires du vieillissement de la population (réduire la dette à un rythme plus soutenu, relever les taux d'emploi et la productivité ainsi que procéder à la réforme des retraites, des soins de santé et de la prise en charge à long terme). Veiller à la viabilité à long terme des finances publiques est un enjeu majeur qu'il conviendrait de continuer à prendre dûment en compte dans tous les domaines de la coordination des politiques économiques dans l'UE.

En outre, le Conseil RÉITÈRE sa volonté de mettre en œuvre de nouvelles réformes des retraites et des soins de santé ainsi que des réformes structurelles pour renforcer la croissance de la productivité et des réformes du marché du travail destinées à accroître la création d'emplois et la participation au marché du travail, notamment afin d'éviter la sortie prématurée du marché du travail et de relever l'âge effectif de la retraite.

Le Conseil INVITE la Commission à intégrer ces éléments dans son analyse et ses propositions pour l'avenir de la stratégie de Lisbonne après 2010 et à tenir compte de leurs implications dans toutes les politiques pertinentes de l'UE, y compris dans le domaine des migrations, des services financiers et de la mobilité transnationale des travailleurs.

Le Conseil INVITE la Commission à entreprendre, comme elle est tenue de le faire régulièrement, l'évaluation générale de la viabilité des finances publiques d'ici le début de l'automne 2009 selon le cadre approuvé d'un commun accord. Le comité de politique économique devrait, sur la base de cette évaluation, faire rapport au Conseil d'ici la fin de 2009. Le Conseil RAPPELLE que cette série de projections à long terme devraient être prises en compte dans la définition des objectifs à moyen terme (OMT), en intégrant les obligations implicites pour les administrations publiques, et INVITE le comité économique et financier et la Commission à achever leurs travaux le plus rapidement possible. Le Conseil INVITE le comité de politique économique à mettre à jour, sur la base de nouvelles projections démographiques que doit fournir Eurostat, son analyse des implications économiques et budgétaires du vieillissement de la population, d'ici l'automne 2012 ou plus tôt s'il l'estime nécessaire.

Outre les tâches courantes décrites ci-dessus, le Conseil INVITE la Commission, en coopération avec le comité de politique économique, à suivre de près dans l'intervalle la question de la viabilité afin de tenir compte de l'incidence de l'évolution économique et budgétaire réelle.

Qualité des finances publiques

À un moment où la marge de manœuvre budgétaire est limitée, la qualité des finances publiques joue un rôle plus important que jamais. Elle concerne notamment l'efficacité et l'effectivité des mesures de dépenses publiques, la structure des systèmes de recettes et la gouvernance budgétaire. Dans la situation actuelle, il est particulièrement important d'analyser les bénéfices de mesures destinées à relever les défis à court et moyen terme qui se posent dans l'UE.

Le Conseil SOULIGNE l'importance de la qualité des finances publiques dans le cadre de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi. En conséquence, le Conseil INVITE le comité de politique économique et la Commission à poursuivre leurs efforts pour améliorer l'évaluation de la qualité des finances publiques dans le cadre de la stratégie de Lisbonne post-2010. Il est indispensable de réfléchir à la manière dont une analyse plus systématique de l'efficacité et de l'effectivité des dépenses (y compris au niveau communautaire), des systèmes de recettes et de la gouvernance budgétaire - qui est nécessaire à la mise en place d'une meilleure gestion de la performance du secteur et d'une meilleure allocation des ressources ainsi qu'à l'élaboration de politiques plus efficaces - pourrait contribuer à la mise au point de politiques promouvant la croissance et l'emploi.

Le Conseil SOULIGNE l'importance de la communication d'informations cohérentes sur la qualité des mesures prises en matière de qualité des finances publiques dans le cadre des programmes de stabilité et de convergence, conformément au code de conduite, et, le cas échéant, également dans le cadre des programmes nationaux de réforme. Cela inclut notamment des mesures destinées à améliorer la maîtrise des dépenses, des réformes fiscales et des initiatives d'optimisation. Les États membres sont également invités à mettre à jour chaque année leurs réponses aux questionnaires de la Commission sur les modifications de leur cadre de gouvernance budgétaire. La Commission est invitée à faire régulièrement rapport sur les résultats de ces travaux.

Rappelant ses conclusions du 14 mai 2008 sur l'efficacité et l'effectivité des dépenses sociales, le Conseil INVITE le comité de politique économique à continuer d'évaluer le lien entre les systèmes de prélèvements et de prestations et l'efficacité des dépenses sociales.

Le Conseil PREND ACTE des progrès accomplis depuis le mois de mai dernier dans le domaine de l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques en matière de recherche et développement. Compte tenu de la crise économique actuelle et des possibilités limitées d'adopter des mesures budgétaires, l'efficacité et l'effectivité des dépenses publiques en matière de recherche et développement sont d'autant plus importantes. Le Conseil SOULIGNE qu'il subsiste un vaste potentiel d'amélioration de l'efficacité et de l'effectivité des dépenses publiques en matière de recherche et développement. Le Conseil INVITE le comité de politique économique et la Commission à réfléchir à une approche stratégique mieux intégrée en matière de recherche et développement, d'éducation à tous les niveaux et d'innovation, et, en particulier, à développer l'analyse de l'efficacité et de l'effectivité des dépenses publiques dans ces domaines d'action dans le cadre d'une approche sectorielle. À cet égard, l'échange d'expériences et d'informations entre les États membres demeure d'une très grande utilité.

Le Conseil APPRÉCIE les progrès réalisés dans la communication d'ensembles de données du niveau 2 concernant les dépenses publiques sur la base de la classification des fonctions des administrations publiques (COFOG II), qui est importante aux fins de l'analyse de l'évolution de la composition des dépenses publiques. Le Conseil INVITE la Commission et les États membres à continuer à améliorer la mise à disposition de telles données, à respecter les plans de communication, à améliorer la qualité des données et à étendre les séries temporelles. Enfin, le Conseil RECOMMANDE que, lors de la prochaine révision du système de transmission SEC 95 (système européen des comptes nationaux et régionaux), certaines données sélectionnées du niveau 2 de la COFOG soient obligatoirement fournies."
